

2nde édition

DEGRE ZERO



**PREMIER SALON PROFESSIONNEL DÉDIÉ AUX BOISSONS
DÉSALCOOLISÉES, MACÉRÉES ET FERMENTÉES NO/LOW.**

DOSSIER INSCRIPTION

La modération gagne des parts de marché !

No /Low. No Alcohol et Low Alcohol. Des termes qui suscitent enthousiasme, curiosité, et soyons honnête, encore un peu d'agacement chez certains irréductibles... Mais force est de constater que ce marché mondial qui pesait déjà 11 milliards de dollars en 2022, a enregistré en France une **augmentation de 5,5% en volume en un an, entre avril 2022 et avril 2023** (source IWSR). Il propose aujourd'hui des alternatives qui répondent et séduisent le consommateur. Flexidrinkers, 100% sobres, curieux, convaincus ou contraints, ces consommateurs recherchent des boissons où le plaisir gustatif s'allie à la qualité et à l'évolution de leur mode de consommation.

DEGRE ZERO est le rendez-vous professionnel réunissant tous les acteurs du no/low.

Nouveauté 2025, Degre Zero ouvre ses portes aux boissons alternatives, apéritifs et digestifs, dites « spiritueux sans alcool » ; laissant entrer une gamme macérée afin de répondre à toutes les demandes du visitorat. Une orientation légitime compte tenu des sollicitations et de l'évolution législative en cours.

Qui participe à DEGRE ZERO ?

Des visiteurs professionnels engagés, décidés ou encore un petit peu sceptiques...

Ils sont cavistes, distributeurs, acheteurs grands comptes, restaurateurs, hôteliers, bartenders... Et importateurs internationaux présents sur Paris à cette période - *29 nationalités ont été pré-enregistrées sur la première édition !*

Des exposants audacieux, innovants, déterminés, ...

Ils sont producteurs de vins, spiritueux, cidres, bières désalcoolisées ou autres boissons alternatives fermentées et macérées no/low.

C'est quoi la date ?

Dimanche 9 février 2025

De 11h00 à 19h00

Et le plan de com Degre Zero 2025 alors ?

Nous planifions de nombreuses actions de communication et marketing telles que :

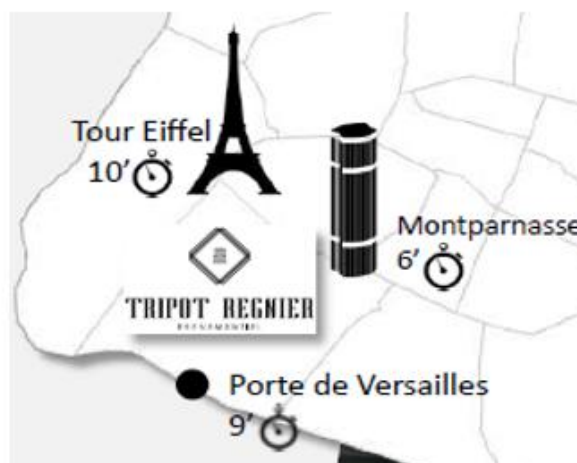
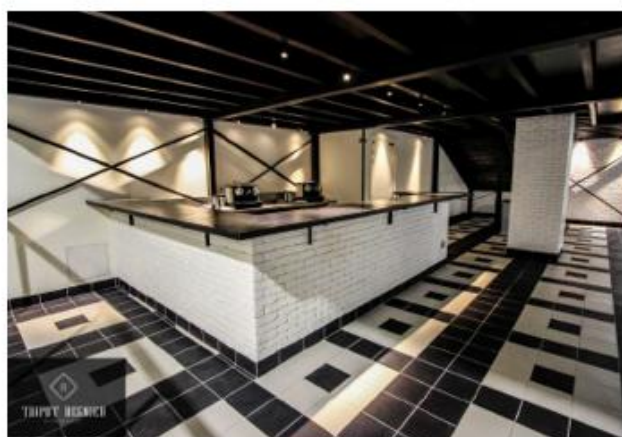
- le dire à tout le monde sur les réseaux sociaux et notamment sur LinkedIn – *c'est qu'il y a une belle communauté d'acheteurs sur ce réseau !*
- si vous taguez @breakEvents, promis on like, on partage vos publications – *quand on aime, on le fait savoir*
- envoyer une jolie invitation à plus de 18 000 acheteurs – *on vous la fera suivre aussi.*
- le raconter à tous nos partenaires et même en trouver de nouveaux
- envoyer des petits mots doux aux journalistes – *ils nous connaissent bien maintenant*
- organiser une conférence de presse - *avec des invités surprises*
- envoyer des mailings,
- en parler dans la newsletter,
- ...

Et tout ce petit monde se retrouve où ?

Le Tripot Regnier – vous connaissez ?

Non, ce n'est pas un speakeasy – l'un de ces bars clandestins qui florissaient pendant la prohibition – *promis il est facile à trouver*. Son décor Art Déco - Industriel - Post Prohibition, nous plonge dans une ambiance des années 20. Un nouvel espace attractif et inédit – *plus grand et pas loin !*

Rendez-vous au Tripot Reigner -10 Rue Mathurin Régnier - Paris 15^e – *avec pour venir : 2 lignes de métro directes, 3 lignes de bus, 2 parkings et 2 gares Vélib' !*



Cela m'intéresse, j'ose et je veux le faire savoir ...

Formule « BUSINESS » à 950€ HT

Je viens. **Je veux :**

- un espace d'exposition que pour moi avec 1 table nappée de 120x60, 2 chaises, 1 signalétique avec mon logo,
- 2 badges d'accès pour mon collègue et moi - *vue l'affluence en 2024, on ne sera pas trop de deux !*
- dire qu'on sera là dans les communications et campagnes marketing amont auprès du visitorat professionnel - *plus on parle de nous, mieux c'est !*
- des verres pour faire déguster mes cuvées, un kit de dégustation avec un couteau de sommelier, des drops stop, un crachoir et un service glace.
- des invitations pour que j'invite des gens sympas qui vont aimer et acheter mes cuvées.
- 2 petits cafés - *pour garder le rythme !*

Formule « FIRST » à 1 800 € HT

Je m'affiche, j'y vais à fond. **Je veux :**

- un espace d'exposition que pour moi avec 2 tables nappées de 120x60, 3 chaises, 1 signalétique avec mon logo,
- 3 badges d'accès pour mes collaborateurs et moi - *on se mobilise, on vient en force !*
- dire qu'on sera là dans les communications et campagnes marketing amont auprès du visitorat professionnel - *on s'affiche et on le revendique !*
- une publication dédiée sur le LinkedIn et Facebook des organisateurs. *Je vous dirai quoi dire !*
- mon logo dans le catalogue online - *comme ça les visiteurs me verront mieux*
- une bannière dédiée sur le site du salon pendant 1 semaine - *dites-moi vite les dispo !*
- des verres pour faire déguster mes cuvées, un kit de dégustation avec un couteau de sommelier, des drops stop, un crachoir et un service glace.
- des invitations pour que j'invite des gens sympas et pro qui vont aimer et acheter mes cuvées.
- 3 petits cafés. - *ça aide à garder la cadence !*

Elles sont sympas vos formules mais J'EN VEUX ENCORE PLUS.

- j'anime une master class (2 500 € HT) - *j'ai la mezzanine pour moi*
- vous envoyez pour moi une invitation personnalisée avec mon logo - *je vous donnerai les adresses emails* (150 € HT frais fixes + 0.05 € par adresse email)
- vous envoyez pour moi un SMS dédié (50 € HT frais fixes + 0.10 € par SMS envoyé) - *je vous donnerai les n° de tél.*
- vous mettez mon logo sur l'invitation que vous allez envoyer aux visiteurs 2024 (1 130 € HT) - *je réserve l'exclusivité pour mon beau logo !*
- je veux devenir partenaire du salon Degre Zero - *envoyez moi le dossier sponsor*

Coordonnées de contact

Contact principal – *celui / celle à qui on enverra tous les documents*

M. Mme

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Tél. Direct : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Coordonnées de facturation

(à compléter si différent du contact principal) – *celui / celle qui garde le chéquier*

M. Mme

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Tél. Direct : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Société : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

N° TVA intracommunautaire : _____

Alors, qui sera avec nous le 9 février ?

Identification des participants

Participant 1 (à compléter si différent du contact principal)

M. Mme

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Tél. Direct : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Participant 2 – *celui / celle qui va vous aider à tout vendre*

M. Mme

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Tél. Direct : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Participant 3 (formule premium) – *celui / celle qui vous manquerait si il/ elle n'était pas.*

M. Mme

Prénom : _____ Nom : _____

Fonction : _____

Tél. Direct : _____ Mobile : _____

E-mail : _____

Je participe.

- Je suis présent(e) – *trop content(e) de (re)venir* 950€ HT
- Je suis présent(e) – *je vois les choses en grand* 1 800€ HT
- J'en veux davantage – *appelez-moi Monsieur ou Madame Plus*

	PRIX UNITAIRE	QUANTITE	TOTAL
Formule « BUSINESS »	950€ HT		
Formule « FIRST »	1 800€ HT		
J'EN VEUX DAVANTAGE :			
• j'anime une master class	2 500€ HT		
• invitation personnalisée avec mon logo 150 € HT frais fixes +0.05 € /adresse email*	150 € HT + 0.05 €/mail		
• SMS dédié 50 € HT frais fixes +0.10 € / par SMS envoyé*	50 € HT + 0.10 €/tel		
• mon logo sur l'invitation visiteurs	1 130€ HT		

SUR DEVIS

*Paramétrage, création et routage d'une campagne via nos outils. Validation d'un BAT par vos soins avant lancement de la campagne
Sous condition de fichiers mails et n° de mobiles valides et remis sous format excel.

Total HT	
TVA (20%)	
Montant TTC	

Mes conditions de règlement



Je soussigné,

Nom de la société : _____

Nom du signataire : _____

accepte les conditions générales de vente de Break Events Group - *ils sont sympas*

et m'engage à présenter uniquement des produits répondant au positionnement du salon sur les boissons désalcoolisées, macérées et fermentées no/low. A savoir :

- une boisson désalcoolisée est définie comme étant exclusivement obtenue à partir d'une boisson alcoolisée issue d'une technique de vinification ou à partir d'une distillation traditionnelle. Boisson à laquelle, via un processus de désalcoolisation, on a retiré une grande partie de sa teneur en alcool. Une boisson désalcoolisée ne contient pas plus de 0.5% d'alcool.
- une boisson fermentée no/low est définie par l'action de divers micro-organismes, levures ou bactéries présents dans les aliments ou leur environnement. Boisson dont le taux d'alcool doit être inférieure ou égal à 1,2% d'alcool pour la législation française ou à 0.5% d'alcool pour la législation européenne.
- une boisson alternative (apéritif et/ou digestif) issue de la macération, distillation de produits naturels, dite « spiritueux sans alcool ». On retiendra par macération les boissons issues d'un processus ou des méthodes de préparation copiées sur les boissons spiritueuses alcooliques à savoir : préparées avec de l'eau froide, de l'huile ou de l'alcool éthylique, des distillats d'origine agricole ou des boissons spiritueuses ou dans une combinaison de celles-ci (puis désalcoolisée). Nous excluons toutes boissons issues de l'infusion ou de la décoction.

Seules les boissons alcoolisées, fermentées ou macérées no/low ayant subi un de ces processus, et respectant les législations en vigueur, seront acceptées sur le salon DEGRE ZERO.

La signature de cette inscription constitue un engagement ferme et définitif.

Lieu et date :

Signature :

Cachet de l'entreprise :

Votre participation est confirmée à la réception de votre paiement intégral. Vous pouvez utiliser le RIB ci-dessous pour effectuer votre règlement : *merci d'indiquer votre petit nom sur l'ordre de virement pour vous repérer plus facilement*

Crédit Agricole d'Ile de France – S.A.S. Break Events Group
IBAN FR76 1820 6002 8265 1005 6494 164 | SWIFT/BIC AGRI FR PP 882

A qui j'envoie mon dossier d'inscription ?

**MERCI DE RETOURNER CE DOSSIER A VOTRE CONTACT
CHEZ BREAK EVENTS GROUP OU A INFO@BREAK-EVENTS.NET**



Commissariat Général : BREAK EVENTS GROUP – SAS au capital de 23 529 euros
RCS Nanterre 849 766 985 – NAF 8230Z - 402 Bureaux de la Colline, 92213 Saint-Cloud cedex - France
Tel.: +33(0)1 75 43 29 01 - Email: info@break-events.net - Web: www.break-events.net

Conditions Générales des Ventes – les petites lignes obligatoires

1- ORGANISATION

Les événements BREAK EVENTS sont organisés par la société BREAK EVENTS GROUP, S.A.S. au capital de 23 529 Euros, dont le siège social est situé au 402 Bureaux de la Colline, Hall B – 1er étage, 1 rue Royale 92210 Saint Cloud - FRANCE.

2- OBJET

Le présent règlement définit les conditions dans lesquelles la société BREAK EVENTS GROUP organise et fait fonctionner ces événements. Il précise les obligations et les droits respectifs du participant et de l'organisateur. Chacun s'engage formellement à respecter le présent règlement. L'organisateur fixe les dates, la durée et le lieu de la manifestation. L'organisateur se réserve, à tout moment, le droit de modifier la date d'ouverture ou la durée du salon comme de décider sa prolongation, son ajournement ou sa fermeture anticipée sans que les participants puissent réclamer une quelconque indemnité.

3- ADMISSION, INSCRIPTION, REGLEMENT

Pour être valables, les inscriptions doivent être établies au moyen de la demande d'admission officielle (papier ou inscription sur la plateforme web). La réception de cette demande par l'organisateur implique que le candidat exposant a eu connaissance du présent règlement et l'accepte sans réserve. Le fait d'adresser sa demande de participation implique également, pour le candidat exposant, l'acceptation de toutes dispositions nouvelles qui pourraient être imposées par les circonstances et que l'organisateur se réserve le droit de signifier, même verbalement, aux exposants et ce, dans l'intérêt de la manifestation. Toute demande d'admission devra être accompagnée de l'acompte correspondant. La demande d'admission constitue un engagement ferme et définitif du participant. L'organisation se réserve le droit de refuser une demande d'admission pour quel que motif que ce soit, et sans avoir à justifier sa décision. En cas de désistement du participant jusqu'à un mois avant l'événement, le signataire demeure redevable de 50% du montant versé au moment de sa demande d'admission, correspondant aux frais engagés par l'organisateur. Passée cette date, la demande d'admission devient définitive et irrévocable, et le participant demeure redevable de l'intégralité du montant initial de sa participation. Le désistement ne peut être notifié à l'organisateur que par lettre recommandée avec avis de réception, le cachet de la poste faisant foi. Le règlement total de la participation doit être payé un mois après réception de votre facture et dans la limite de 30 jours avant l'événement. Le mode règlement peut être effectué par

chèque à l'ordre de BREAK EVENTS GROUP, par virement, ou par carte bancaire.

4- RÈGLES COMMERCIALES

Il est interdit aux participants de faire bénéficier à une autre société de tout ou une partie des services offerts par les événements BREAK EVENTS sans l'accord des organisateurs. Le participant s'interdit formellement de se livrer, à l'extérieur des lieux des événements, à des activités similaires à celles exercées dans l'enceinte de celles-ci, et ce pendant toutes leurs durées.

5- OBLIGATION DE RESULTATS

L'organisateur se doit de fournir les services et produits décrits dans le bulletin d'inscription joint à ces conditions générales. L'organisateur s'engage à mettre en œuvre avec diligence les moyens dont il dispose sans être tenu à une obligation de résultats.

6- ANNULATION

BREAK EVENTS GROUP peut décider d'annuler ou de reporter un événement dans les cas suivants : impossibilité de disposer des locaux prévus pour cas de force majeure, nombre insuffisant de participants, risques climatiques, risques politiques, restrictions administratives, risques de grève, risques d'attentats, risques sanitaires et plus généralement toutes situations pouvant perturber le bon déroulement des événements.

L'organisateur se réserve le droit de changer le lieu de ses événements, d'en différer la date ou décider d'une annulation après avoir avisé le participant. En cas de report de l'événement dans les mêmes conditions, aucun remboursement ne sera effectué. En cas d'annulation la demande d'admission se trouvera alors résiliée de plein droit, et ce sans indemnité pour le participant en dehors du remboursement des frais de participation versés.

7- ASSURANCES

BREAK EVENTS GROUP est responsable civilement, en sa qualité d'organisateur des événements BREAK EVENTS. Cette responsabilité ne saurait en aucun cas s'étendre aux dommages causés par des tiers aux participants. Les lieux où se déroulent les événements, répondent de leur responsabilité civile en leur qualité de propriétaire des immeubles et des installations, fixes ou provisoires servant aux événements, ainsi que pour l'exploitation des entreprises et activités qu'il gère directement. Il en est de même pour toutes les entreprises extérieures. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance responsabilité civile individuelle et répondre de tous les dommages causés à autrui soit par lui-même, soit par son personnel ou ses installations. Le participant doit obligatoirement être couvert par une police d'assurance garantissant également les

matériels lui appartenant ou les biens confiés apportés lors des événements.

8- APPLICATION DU RÈGLEMENT

L'organisateur a le droit de statuer sur tous les cas non prévus au présent règlement et d'apporter à celui-ci toutes modifications ou adjonctions nécessaires qui deviennent immédiatement exécutoires. Les circulaires envoyées aux participants ultérieurement font partie intégrante du présent règlement. Toutes infractions au présent règlement peuvent entraîner l'exclusion du participant contrevenant, et ce à la seule volonté de BREAK EVENTS GROUP, même sans mise en demeure, et sans remboursement du montant de sa participation ou d'une quelconque somme par lui versée qui restera acquise à l'organisateur. Cette exclusion peut intervenir, même sans mise en demeure préalable. Une indemnité pourra être éventuellement due par le participant à titre de réparation des dommages moraux ou matériels, résultant de ces infractions, en raison du préjudice subi par l'événement.

9- DROIT A L'IMAGE

Le Client autorise expressément, à titre gracieux, la Société et BREAK EVENTS Group : à réaliser des photos et/ou des films le représentant, en qualité de visiteurs, participants ou exposants, lors de l'Événement ou des événements organisés à l'occasion de l'événement ; à utiliser librement ces images sur tous supports, notamment publicitaires (y compris Internet), en France comme à l'étranger et pour une durée de cinq ans à compter de la validation de la demande de pré/enregistrement. Le Client qui ne souhaiterait pas être représenté sur des photographies et/ou films réalisés à l'occasion de l'événement, doit en aviser préalablement la Société, avant l'ouverture de l'Événement, en demandant l'application du droit de retrait par mail info@break-events.net. Celui-ci lui sera accordé sans aucune exception. Par ailleurs, le Client qui souhaite effectuer des prises de vues de l'événement doit en informer préalablement par écrit la Société. A ce titre, le Client fera son affaire personnelle des autorisations nécessaires aux prises de vues effectuées dans le cadre de l'événement et sera seul responsable du respect du droit à l'image dont jouit chaque exposant, visiteur et participant à l'événement.

10- COMPÉTENCES

En signant leur demande d'adhésion ou en validant l'inscription via l'espace web, les participants déclarent accepter sans réserve les clauses du présent règlement dont seul le texte en langue française fait loi. En cas de contestation et avant toute procédure, tout exposant s'engage à soumettre sa réclamation au comité d'organisation. En cas de contestation, les tribunaux du siège de BREAK EVENTS GROUP sont seuls compétents.